

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA RÉUNION DU BUREAU QUÉBEC | 31 JANVIER-1^{ER} FÉVRIER 2011

Le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réuni à Québec le 31 janvier et le 1^{er} février 2011 a :

ADOPTE l'ordre du jour ;

ADOPTE le compte-rendu de sa réunion du 4 juillet 2010 ;

DONNE UN AVIS FAVORABLE à l'adhésion du Parlement grec ;

ADOPTE le rapport d'activité du Secrétaire général parlementaire ;

PRIS ACTE des rapports sur les travaux des commissions faits par leur président ;

PRIS ACTE des rapports des chargés de mission régionaux ;

PRIS ACTE du suivi des travaux du Réseau des femmes parlementaires sur le rapport de la présidente du Réseau ;

ADOPTE le projet de budget pour 2011 et des projets complémentaires à soumettre à l'Organisation internationale de la Francophonie ;

DECIDE de dispenser la section des Seychelles de cotisation pour 2011 et d'effacer en partie les arriérés de cotisations des sections de l'Albanie et du Vanuatu en contrepartie du paiement d'une cotisation majorée dans des conditions qui seront négociées par le secrétariat général avec les sections concernées ;

ADOPTE une déclaration sur les situations de crise dans certains pays de l'espace francophone (Côte d'Ivoire, Guinée, Niger, Haïti, zone sahélo-saharienne, Liban, Tunisie, Egypte) ;

ENTENDU une communication de son Président sur la Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles ;

ENTENDU une communication de son Secrétaire général parlementaire sur la préparation de la XXXVII^e session de Kinshasa ;

DECIDE d'organiser, outre le séminaire au bénéfice des parlementaires tchadiens dont le principe avait été retenu en 2010, un séminaire en République centrafricaine et un séminaire spécialisé au Burkina-Faso ;

DECIDE de l'attribution de sept bourses, l'une étant prise en charge par le programme NORIA, finançant la participation de fonctionnaires parlementaires au stage organisé par l'École nationale d'administration française ;

CHOISI les deux fonctionnaires parlementaires qui bénéficieront d'un stage de quatre à six mois au secrétariat général de l'APF ;

ADMIS le principe que les demandes de stage pour les fonctionnaires présentées par la section haïtienne seraient financées à partir du Fonds spécial d'aide au parlement haïtien et **DECIDE** que la mise en œuvre de ces aides n'interviendrait qu'une fois ces demandes de stage validées par les nouvelles autorités parlementaires haïtiennes ;

PRIS ACTE du calendrier prévisionnel des élections dans l'espace francophone en 2011 ;

RAPPELE que la désignation des participants aux missions organisées par l'OIF à l'occasion des élections ressort de la compétence exclusive des chargés de mission régionaux ;

PRIS ACTE du calendrier prévisionnel des activités de l'APF en 2011 ;

ADOPTE le tableau de propositions de nominations et de promotions dans l'ordre de la Pléiade ;

DEMANDE au Secrétariat général de présenter au prochain Bureau des éléments sur :

- l'utilisation des réseaux sociaux dans la politique de communication de l'APF ;
- les conditions d'organisation de la journée à thème organisée lors des sessions pour les membres du Bureau ;
- la situation des sections placées dans l'impossibilité de répondre aux appels à contribution volontaire lancés dans le cadre de l'APF ;
- l'utilisation des questionnaires pour la préparation des rapports des commissions et du Réseau ;
- l'organisation d'un colloque autour du thème de la propriété intellectuelle ;
- la mise en place d'une filière de formation pour les fonctionnaires parlementaires à l'Université Senghor.

DEMANDE à la commission des affaires parlementaires de présenter au prochain Bureau des propositions sur l'avenir du Parlement francophone des jeunes et **DECIDE** d'inviter à Kinshasa des jeunes originaires des pays limitrophes ;

DECIDE que sa prochaine réunion se tiendrait à Kinshasa (République démocratique du Congo) le 4 juillet 2011.